Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260827-D2026_08_102-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 27 août à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 21/08/2026 — Nombre de présents : 11
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, CHALOPIN Christèle, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, BATTAIS Marie-Annick et TALVA Nelly
Pouvoirs de COSTIL Nicolas à POSTE Olivier, MAZUÉ Delphine à MARTIN Benoît, TALVA Nelly à GUÉRIN Dominique et BATTAIS Marie-Annick à SIMON Alexandra

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Elodie DESPAS, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.08.102 Réhabilitation de l'ancienne école en logements et aménagement des abords : attribution du lot.9 du marché de travaux

Vu la délibération 2026.06.02 validant l'avant-projet définitif de la réhabilitation de l'ancienne école en logements et aménagement des abords ;
Vu la délibération 2026.06.91 déclarant le lot.9 infructueux ;
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;
Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 30 juin 2026 relatif à cette opération ;
Vu l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres ;
Considérant le marché public de travaux relatif à la réhabilitation de l'ancienne école en logements et aménagement des abords ;
Considérant le nombre d'offres reçues pour le lot 9 : 6 offres ;
Monsieur le Maire informe l'assemblée que des négociations avec les entreprises ont été réalisées.
L'analyse des candidatures et l'examen des offres, a permis de proposer de retenir l'entreprise suivante :

Lot.9 - Gros œuvre

Entreprise	HT	TTC
LEQUERTIER PAYSAGE	134 075,70 €	160 890,00 €

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260827-D2026_08_102-DE

Au vu de cette analyse et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **RETENIR** la proposition de Monsieur le Maire

- **VALIDER** la décision de la commission

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché

Fait et délibéré en séance
Le 27/08/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Elodie DESPAS

MAIRIE DE MELLE

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État